DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE
A L'ACQUISITION DE RECUPERATEUR D'EAU

Afin d'optimiser et de réduire la consommation d'eau sur le territoire et d'encourager les particuliers soucieux de préserver cette ressource naturelle, la mairie de Sorède, dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial mis en place par le Pays Pyrénées Méditerranée, une prime plafonnée à 50 euros par foyer pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie.

Conditions d'attribution

- Être propriétaire ou locataire ou occupant à titre gratuit
- Installer la cuve dans une résidence sur le territoire de Sorède
- Aide attribuée une seule fois par foyer
- L'aide porte sur le prix d'achat du récupérateur d'eaux pluviales hors main d'œuvre (la facture ne doit pas comporter qu'un seul article avec un prix unique global) l'achat séparé d'un support et ou d'un kit de branchement n'est pas en compte

Montant de l'aide financière

Montant de 50 euros pour une cuve de récupération d'eau de pluie.

Attention, le montant de l'aide ne pourra excéder la valeur d'achat de la cuve

Pièces à fournir pour l'acquisition du récupérateur des eaux de pluie

- La lettre de demande (annexe 1)
- La facture datée, originale acquittée faisant apparaître le volume de la cuve, le nom du fournisseur et son adresse, la date de paiement et le nom du demandeur
- Le justificatif de domicile de moins de 3 mois
- L'accord du propriétaire si vous êtes locataires
- Une photographie de la cuve une fois installée et son autorisation à la reproduire et la communiquer au public conformément aux dispositions relatives au droit et à l'image et au nom (annexe 2)
- Un relevé d'identité bancaire

Votre dossier complet est à adresser à

Mairie de Sorède
8 Rue de la caserne
66690, Sorède
Tel : 04.68.89.22.06
Courriel : contact@mairie-sorede.fr

RAPPEL DE LA PROCÉDURE A SUIVRE POUR L'ATTRIBUTION D'AIDE A L'ACQUISITION DE RECUPERATEUR D'EAUX PLUVIALES SUR LE TERRITOIRE DE SOREDE

Étape 1

Constitution et dépôt du dossier de demande d'aide communale pour l'acquisition de récupérateur d'eaux pluviales auquel seront jointes les pièces à fournir.

Étape 2

Instruction du dossier la mairie de Sorède durant laquelle la conformité de la demande est vérifiée (les dossiers sont traités par ordre chronologique d'arrivée des dossiers complets).

La demande d'aide induit l'engagement du bénéficiaire à autoriser les représentants de la mairie à procéder sur place aux vérifications nécessaires, si besoin.

L'acquisition et l'installation du récupérateur d'eaux pluviales ne devront pas nuire à l'esthétisme et à l'aspect patrimonial du territoire. Il conviendra de privilégier l'arrière des habitants ou les endroits dissimulés (le long d'un mur ou sous un abri de jardin, derrière une haie dans la mesure du possible).

Étape 3

Courrier ou courriel de la mairie donnant son accord de principe et les modalités de versements par mandat administratif.

Étape 4

Virement administratif de la mairie sur le compte bancaire du demandeur.

Cette aide est sujette à restitution si elle a été obtenue à la suite de fausses déclarations ou renseignement inexacts.

Annexe 1

Lettre de demande d'attribution d'aide à l'acquisition de récupérateur d'eaux pluviales

A adresser : Mairie de Sorède
8 Rue de la caserne
66690, Sorède
contact@mairie-sorede.fr

Nom : ……

Prénom : ……

Adresse :……

……

Téléphone :……

Courriel :……

Objet : Demande d'attribution d'une aide à l'acquisition d'un récupérateur d'eaux pluviales

Je soussigné(e), Mme/Mlle/M (rayer la mention inutile) ……

(Cocher la case correspondante)

☐ Propriétaire ;
☐ Locataire ;
☐ Occupant gratuit ;

Vous informe de mon intention d'installer un récupérateur d'eaux pluviales situé (indiquer l'adresse précise)
……
……

Utilisation envisagée :

Cocher la case correspondante

☐ L'arrosage du jardin
☐ L'arrosage d'espaces verts
☐ Le lavage des voitures
☐ Autres (à préciser : ……)

Aussi, je sollicite une aide de la Mairie de Sorède, conformément à la délibération du conseil du 30 mai 2023 pour un montant plafonné de 50 euros pour l'achat d'un récupérateur d'eaux pluviales.

Attention, le montant de l'aide ne pourra excéder la valeur d'un achat de la cuve

Une fois l'installation terminée, je m'engage à vous fournir les documents suivants :

- La facture datée, originale acquittée faisant apparaître le volume de la cuve, le nom du fournisseur et son adresse, la date de paiement et le nom du demandeur
- Le justificatif de domicile de moins de 3 mois
- L'accord du propriétaire si vous êtes locataires
- La photographie de la cuve installée
- L'autorisation de la reproduire et de la communiquer au public
- Un relevé d'identité bancaire

A ……., le ……

Signature du demandeur

Annexe 2

Autorisation de reproduire et de communiquer au public conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au nom

Je soussigné(e) ……, propriétaire de la cuve de récupérateur des eaux pluviales installée à mon domicile au ……

……..

Autorise

la Mairie de Sorède, conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au nom, à reproduire et à communiquer au public la photographie de cette cuve transmise avec le dossier de demande d'aide à l'acquisition de ladite cuve.

Pour ce faire valoir de droit.

A ……, le ……

Signature